







## **DEPARTEMENT JEUNES TIREURS**

## REGLEMENT POUR LA SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT ROMAND DES JT ET JJ

1. Buts Qualifier 12 JT (Jeunes tireurs) et 6 JJ (Adolescents) pour représenter la FJT au championnat romand.

2. Participants Le JT et JJ qualifiés pour la finale cantonale individuelle.

3 .Classement II sera établi sur la base de l'addition du tir obligatoire (25 % du résultat), du tir en campagne (25 % du résultat), du concours de tir et de la finale cantonale individuelle. En cas d'égalité, les critères suivants sont pris en considération et dans l'ordre suivant :

a) Finale cantonale individuelle

b) Concours de tir

c) L'âge : avantage au plus jeune

4. Remplaçants Le chef jeunes tireurs statue seul pour définir les remplaçants liés à un désistement après la finale cantonale individuelle.

présent règlement.

Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 10 juin 2013. Le présent règlement abroge tout règlement ou directive antérieur.

Fédération Jurassienne de Tir

Président

Divers

Ruedi Meier

Chef jeunes tireurs

Roland Tschumy